

Mention Complémentaire

Animation Gestion de Projets Dans le Secteur Sportif

En alternance

Admission

Peuvent intégrer la Mention Complémentaire, les bacheliers issus de l'enseignement technologique, général ou professionnel.

Descriptif et débouchés

Le titulaire de la Mention Complémentaire AGSS exerce des emplois d'animations, d'activités, dans des structures publiques ou privées, d'administration et de gestion de projet ou d'organisation relative au secteur économique du sport. Il est responsable de son action sur le plan technique et organisationnel (conduite de projet) et agit sous l'autorité de son responsable hiérarchique sur le plan pédagogique.

Le titulaire de la mention complémentaire AGSS est capable de prendre en charge des pratiquants et d'intervenir en sécurité sous l'autorité de son responsable pédagogique. La logique de ces emplois s'inscrit dans le travail collectif partenarial.

Formation

- La formation est effectuée sur un an et donne accès au diplôme de Mention Complémentaire.
- La formation s'effectue en alternance.
- Cette mention complémentaire AGSS permet d'avoir une expérience professionnelle à la fin de la formation et de se démarquer sur le marché du travail.

Activités professionnelles

L'obtention de cette mention complémentaire permet de capitaliser les unités 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) Mention "Activités Pour Tous".

C'est un premier palier vers l'obtention du BP JEPS "Éducateur Sportif"

En cohérence avec la structure, il construit son projet pédagogique, il prépare, organise et rend compte de son action d'animation.

Il travaille dans les collectivités locales, des associations et structures promouvant des activités physiques ou sportives.

Compétences requises

Accessible en priorité aux personnes ayant un bac professionnel dans les spécialités relatives à la gestion administration, la vente, le commerce, les métiers de la sécurité et au service de proximité et vie locale.

Il faut avoir un minimum de sens organisationnel même si cela peut s'acquérir avec le travail et l'expérience.

Il faudra communiquer régulièrement que ce soit avec les collaborateurs ou bien avec les partenaires de l'entreprise.

Matières principales

- EPS
- Remise à niveau français
- Sciences et techniques médico-sociales
- Eco-gestion
- SST (Formation secourisme)
- Législation du sport
- Réglementation dans les ERP (Établissements Recevant du Public)
- Communication
- Gestion de projet

Tous les étudiants ont 400h de formation réparties sur 18 semaines, à raison de 21h de cours/semaine et 14h en entreprise.

Les périodes de vacances scolaires sont réservées exclusivement aux entreprises.

Contribution

La contribution annuelle est prise en charge par l'entreprise qui emploie l'alternant.

Conditions d'admission

Inscription sur la plateforme informatique d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup : www.parcoursup.fr

L'admission est prononcée par un jury après étude du dossier et communiquée par la plateforme.

Poursuite d'études

Après l'obtention de la mention AGSS (Animation et Gestion de Projets dans le Secteur Sportif), l'étudiant a capitalisé les unités 1 et 2 correspondant au BPJEPS Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

L'étudiant peut intégrer un BPJEPS au sein de l'IPSSA Institut Pyrénéen de Sport Santé et Animation avec le choix entre ces options :

- BPJEPS APT (Activités Pour Tous)
- BPJEPS AF (Activités de la Forme)

Lycée Pradeau-La Sède Saint-Pierre

Établissement privé sous contrat d'association avec l'État
24 avenue d'Azereix - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 33 60

Site Internet : www.campus-saint-pierre.fr
Email : saintpierre@pradeaulasede.fr

Lycée Pradeau-La Sède Saint-Pierre

Établissement privé sous contrat d'association avec l'État
24 avenue d'Azereix - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 33 60

Site Internet : www.campus-saint-pierre.fr
Email : saintpierre@pradeaulasede.fr